

# Aides financières individuelles

## Formation BAFA

---



**Caisse d'Allocations Familiales**  
34, rue du Commandant Hugueny - 52000 Chaumont  
3230

Demander un dossier à la CAF avant le début de la formation

1- Apporte une aide financière de **450€** à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, **soit après le stage formation générale.**

Conditions : être allocataire CAF et ouvrir droit à l'action sociale de la CAF (*avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900€*).

*Modalités de versement : la bourse est versée à l'organisme d'accueil ou à l'allocataire sur production de l'attestation de suivi de la session de formation générale du BAFA fixant, notamment, le coût et les aides éventuellement obtenues*

2- Apporte une aide financière de **200 €** (de la CNAF) dans un délai de 3 mois suivant **l'inscription à la formation d'approfondissement.**

Conditions : aucune.

*Modalités de versement : envoyer l'original signé à l'issue des 3 étapes.*

---



**Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne**  
Allée Cassandre - Quartier Foch - 52000 Chaumont  
03 25 30 33 33

Demander un dossier avant le début de la formation.

Apporte une aide financière de **250 €** à l'issue de la **Formation Générale** et de **250 €** à l'issue de la **Formation d'approfondissement.**

Conditions : être allocataire MSA et avoir un quotient familial inférieur à 1470 €  
*En cas d'enfant unique, il doit être assuré maladie MSA au moment de la formation.*

---

**Certains comités d'entreprise peuvent proposer des bourses spécifiques ; renseignez-vous.**

---



**Conseil Départemental de Haute Marne**  
Direction de la culture, des sports et du monde associatif  
Service « action culturelle, sportive et territoriale »

Apporte une aide financière pour le **stage d'approfondissement**, **sans condition de ressources**, à hauteur de **120 €** si la formation se déroule en Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine.

Processus de la demande au verso

**Afin d'obtenir cette aide :**

- 1) Créer son compte "Usager" au préalable sur le Portail des Aides du Département de la Haute-Marne, en suivant le lien ci-après : <https://messervicesenligne.haute-marne.fr/>
- 2) Débuter sa demande sur le Portail des Aides en remplissant les renseignements administratifs, puis télécharger l'attestation d'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification à la rubrique "Pièces administratives à joindre",
- 3) Faire compléter cette inscription par votre organisme de formation,
- 4) Insérer une copie de l'attestation ainsi complétée sur le Portail des Aides du Département à la rubrique "Pièces administratives à joindre", puis valider et transmettre le dossier de manière dématérialisée
- 5) Transmettre en parallèle l'original de l'attestation d'inscription par voie postale à :

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 52)  
DSDEN  
21 Boulevard Gambetta  
52903 CHAUMONT

Le SDJES 52 se chargera de le transmettre au Conseil Départemental pour le versement qui effectuera le règlement aux intéressés (ées). Celui-ci sera réalisé dès réception du document visé par le SDJES 52.

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du conseil départemental de la Haute-Marne Hôtel du Département – 1 rue du Commandant Huguéy - CS 62127 – 52905 CHAUMONT  
Cedex 9

[WWW.haute-marne.fr](http://WWW.haute-marne.fr)